



Commission paritaire pour le secteur socio-culturel

3290220 Secteur socio-culturel de la Communauté française et germanophone et de la Région wallonne

Région wallonne

Heures supplémentaires	2
Travail de nuit	2
Travail le dimanche et les jours fériés	3
Valorisation des heures inconfortables	3
Prime de fin d'année.....	3
Frais de transport	4

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS : <http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>. Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.



Heures supplémentaires

CCT du 25 octobre 1999 (55991) modifiée par la CCT du 25 mars 2005 (74736)

Fixation de modalités de la durée du travail, du travail de nuit, du dimanche et des jours fériés.

Les articles : 1, 2, 3, 4, 5, 9, 10, 11, 12, 13.

L'article 5, 8^e tiret est modifié par la CCT 74736.

Durée de validité : 3 août 1999, modification à partir du 1^{er} janvier 2005 pour une durée indéterminée.

CCT du 24 mars 2014 (122037)

Modifiant la convention collective de travail du 25 octobre 1999 relative aux modalités d'application de la durée de travail, du travail de nuit, du dimanche et des jours fériés (n° d'enregistrement 55991/CO/329)

Tous les articles

Durée de validité : Cette convention collective de travail entre en vigueur à la date de la publication au Moniteur belge de la modification de l'Arrêté royal du 16 juin 1999 relatif à la durée du travail et à l'occupation des travailleurs la nuit, le dimanche et les jours fériés dans le secteur socioculturel. La modification précitée doit ressortir d'un avis unanime des membres de la Commission Paritaire 329 et doit viser à intégrer dans le texte de l'arrêté royal une disposition de nature à permettre l'annualisation de la période de référence. La présente convention collective est conclue pour une durée indéterminée.

Travail de nuit

CCT du 25 octobre 1999 (55991), modifiée par la CCT du 25 mars 2005 (74736) et modifiée par la CCT du 20 février 2014 (138776)

Fixation de modalités de la durée du travail, du travail de nuit, du dimanche et des jours fériés

Les articles : 1, 2, 3, 6, 10, 11, 12, 13.

L'article 6, 5^e tiret, 3^e étoile est modifié par la CCT 74736.

Ajout d'un second alinéa à l'article 10 § 1^{er} par la CCT 138776.

Remplacement de l'article 10 § 2 par la CCT 138776.

Ajout d'un second alinéa à l'article 10 § 5 par la CCT 138776.

Durée de validité : 3 août 1999, modifications à partir du 1^{er} janvier 2005 par la CCT 74736, modifications à partir du 1^{er} mars 2017 par la CCT 138776 pour une durée indéterminée.



Travail le dimanche et les jours fériés

CCT du 25 octobre 1999 (55991), modifiée par la CCT du 25 mars 2005 (74736) et modifiée par la CCT du 20 février 2014 (138776)

Fixation de modalités de la durée du travail, du travail de nuit, du dimanche et des jours fériés.

Les articles : 1, 2, 3, 7, 8, 11, 12, 13.

L'article 7, 8^e tiret est modifié par la CCT 74736.

Ajout d'un § 3bis à l'article 8 par la CCT 138776.

Ajout d'un second alinéa à l'article 10 § 1^{er} par la CCT 138776.

Remplacement de l'article 10 § 2 par la CCT 138776.

Ajout d'un second alinéa à l'article 10 § 5 par la CCT 138776.

Durée de validité : 3 août 1999, modifications à partir du 1^{er} janvier 2005 par la CCT 74736, modifications à partir du 01 mars 2017 par la CCT 138776 pour une durée indéterminée.

Valorisation des heures inconfortables

CCT du 25 juin 2007 (83823)

Valorisation des heures inconfortables prestées par le personnel d'une partie du secteur socio-culturel dépendant de la Région wallonne (CRI, EFT, OISP)

Tous les articles

Durée de validité : 1^{er} janvier 2009 pour une durée indéterminée

Prime de fin d'année

CCT du 19 mai 2014 (122608)

Abrogeant et remplaçant la convention collective de travail du 28 juin 2011 (fixant l'octroi d'une allocation de fin d'année au personnel des centres de formation et/ou de réadaptation agréés par l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées. (AWIPH)

Tous les articles

Durée de validité : 1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée

CCT du 14 juillet 2011 (105755)

Instituant une prime de fin d'année pour certains secteurs relevant de l'accord non-marchand de la Région wallonne

Tous les articles

Durée de validité : 1^{er} janvier 2010 pour une durée indéterminée

CCT du 20 février 2017 (138776)

Convention collective de travail du 20 février 2017 définissant la classification de fonctions et les conditions de rémunération pour le secteur des centres sportifs et modifiant la convention collective de travail du 25 octobre 1999 relative aux modalités d'application de la durée du travail, du travail de nuit, du dimanche et des jours fériés (138778)

Articles 1 à 3, 13 à 16, 20



Durée de validité : 1^{er} mars 2017 pour une durée indéterminée

Frais de transport

CCT 30 mars 2009 (91802)

Relative au remboursement des frais de transport du domicile au lieu de travail

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} avril 2009 pour une durée indéterminée

CCT du 15 décembre 2008 (90456)) modifiée par la CCT du 30 mars 2009 (91803)

Défraiement pour l'utilisation de véhicules à moteur personnels pour raisons de service

Tous les articles (*Art.3 alinéa 1 est remplacé à partir du 1^{er} juillet 2009 par la CCT du 30 mars 2009*).

Durée de validité : 1^{er} janvier 2009 pour une durée indéterminée